

**PROTOCOLE DE COOPÉRATION**  
ENTRE  
**LA VILLE DE PARIS ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EST ENSEMBLE**  
**20 ACTIONS POUR CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT**  
**D'UN TERRITOIRE METROPOLITAIN STRATEGIQUE**

Entre :

La Communauté d'agglomération Est Ensemble,  
Représentée par M. Gérard COSME,  
Son Président  
Agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en exécution d'une délibération du  
Conseil Communautaire, en date du

D'une part ;

Et

La Ville de Paris,  
Représentée par M. Bertrand DELANOË,  
Son Maire  
Agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en exécution d'une délibération du  
Conseil de Paris, en date du

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

## PREAMBULE

Au moment où la métropole parisienne est à un tournant majeur de sa construction, le premier ministre ayant dans son discours du 6 mars 2013, précisé le cadre et les ambitions pour la future métropole, inscrivant notamment la solidarité comme principe fondateur de sa construction ;

Au moment où, la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble élabore un Contrat de développement territorial lui permettant de renforcer son projet de territoire et de préciser son inscription dans la métropole parisienne ;

La Ville de Paris et la Communauté d'Agglomération d'Est Ensemble souhaitent fixer un cadre d'ensemble à leurs coopérations, d'ores et déjà nombreuses et multiples, pour les inscrire dans l'ambition de la métropole polycentrique et équilibrée qui se construit.

Créée le 1er janvier 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble, qui regroupe les communes de Pantin, du Pré-Saint-Gervais, des Lilas, de Bagnolet, de Montreuil, de Bobigny, de Romainville, de Noisy-le Sec et de Bondy, soit près de 400 000 habitants, est la plus importante d'Ile-de-France par sa population.

A proximité immédiate de Paris, le territoire d'Est Ensemble fait preuve d'un dynamisme urbain important. De premières mutations ont été opérées autour de l'axe de l'ancienne RN3 et du canal de l'Ourcq, dans les secteurs des hauts de Montreuil et ceux situés en limite de Paris, prémices de projets de grande qualité environnementale de rénovation urbaine, valorisant aussi les trames vertes et bleues de ce territoire. La coopération en matière d'urbanisme et de politique de l'habitat entre Paris et Est Ensemble s'avère indispensable pour permettre un développement cohérent et continu entre les quartiers de l'Est parisien, de part et d'autre du périphérique.

Le territoire d'Est Ensemble se situe également au cœur de la première couronne de l'est parisien. Le dynamisme de son développement contribue à la poursuite du rééquilibrage de l'Ouest vers l'Est et à la création d'un maillon urbain cohérent et continu entre Paris et le reste de l'Est de la Seine-Saint-Denis. Est Ensemble a d'ores et déjà engagé une mutation importante de son tissu urbain et économique, lui permettant d'accueillir sur son territoire des pôles de compétitivité d'intérêt national et des filières d'excellence dans des domaines porteurs d'emplois et d'innovation ( biotechnologies et santé, luxe et artisanat d'art, éco-activités, image et multimédia etc), ou encore de nombreuses PME innovantes. Ses disponibilités foncières d'intérêt communautaire rendent son territoire attractif et lui confèrent ainsi une envergure métropolitaine reconnue dans le schéma directeur de la Région Ile-de-France comme territoire stratégique.

Dans le cadre de son Contrat de développement territorial (CDT) en cours d'élaboration avec l'Etat, Est Ensemble a de fait affirmé sa volonté de mener un travail en étroite collaboration avec la ville de Paris pour l'élaboration de son projet de développement territorial à horizon de quinze années. Le renforcement des liaisons physiques entre les deux territoires, la projection de l'offre de services depuis Paris vers Est Ensemble et réciproquement, l'amélioration de l'articulation entre l'offre de formation et les secteurs d'activité présents de part et d'autre du périphérique sont autant d'objectifs défendus par les élus du territoire, afin qu'Est Ensemble constitue un maillon du Grand Paris, parfaitement intégré à la dynamique métropolitaine.

Depuis 2001, la municipalité parisienne a inscrit l'horizon métropolitain comme un objectif central, forte de la conviction que le développement de Paris, le maintien de son rang de métropole mondiale, de ville monde, ne pouvaient se concevoir qu'en dépassant la frontière du périphérique. Cette conviction s'est traduite par des actes concrets, et formalisée dès 2002 par la signature d'un premier protocole de coopération avec Montreuil. D'autres ont suivi en 2004 avec Pantin, en 2008 avec Bobigny et en 2009 avec Les Lilas. Une Conférence Interdépartementale a aussi été instaurée avec la Seine- Saint- Denis. Cette première vague de coopération a permis de renouer des liens de dialogue et de concertation et d'apprendre à travailler ensemble par une meilleure coordination des administrations concernées. Aujourd'hui, la Ville de Paris affirme son rôle moteur dans l'émergence du fait métropolitain, et sa légitimité pour, d'une part regarder plus encore vers la métropole où se joue une part de son avenir et de

son identité, et d'autre part contribuer au développement et à la réconciliation des différents territoires qui la composent.

Les destins de Paris et de son agglomération sont communs, et aujourd'hui plus que jamais l'avenir de Paris se joue dans sa relation aux grands pôles de développement de l'Ile-de-France. C'est pourquoi Paris s'engage aux côtés d'Est Ensemble pour la construction d'une métropole durable et solidaire.

Les deux collectivités s'engagent, dans le cadre de ce protocole, à un partenariat organisé autour de quatre axes de coopération : le service public de l'eau potable, la résorption de l'habitat indigne, l'attractivité du territoire à travers l'aménagement urbain et le développement économique et la préservation du commerce de proximité et de l'artisanat.

Le protocole est construit autour cinq engagements, et déclinés en 19 actions. Il précise les conditions de leur mise en œuvre, tant pour la définition des actions que pour leur pilotage opérationnel et leur suivi technique et politique.

Le présent protocole est un cadre de référence commun qui marque la volonté de la Ville de Paris et de la Communauté d'agglomération Est Ensemble de travailler ensemble dès l'année 2013. Il a vocation à être enrichi de nouvelles actions, une fois les compétences pleinement exercées. La prochaine mise en œuvre du Contrat de développement territorial offre d'ores-et-déjà des perspectives de travail en commun pour la ville de Paris et la Communauté d'agglomération, en particulier sur la structuration et l'accompagnement de la dynamique artistique et culturelle du territoire.

La Ville de Paris a choisi de réorganiser son service municipal de l’eau autour d’un opérateur unique, public, et de construire ce système à partir d’Eau de Paris, société d’économie mixte transformée en établissement public municipal le 1er mai 2009. Cette réforme majeure répondait à la volonté d’offrir à tous les usagers le meilleur service au meilleur coût.

Désormais responsable de la production de l’eau, de sa distribution et de sa facturation dans Paris, interlocuteur unique des usagers et des abonnés, Eau de Paris gère l’ensemble du circuit de l’eau, depuis le captage jusqu’à l’arrivée au robinet des consommateurs. Elle est ainsi garante de la qualité de l’eau et des pressions. L’usager, consommateur d’eau, dispose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 d’un interlocuteur unique, responsable de la qualité du service.

Est Ensemble exerce, pour sa part, la compétence « eau » depuis sa création, ce qui a entraîné de façon automatique le départ du Syndicat des eaux d’Ile-de-France (SEDIF) des neuf villes jusqu’alors adhérentes. Dans ce contexte, la Communauté d’agglomération a commandé une étude visant à l’éclairer pour faire le choix éventuel d’un nouveau mode de gestion du service de l’eau qui répondrait au mieux à l’intérêt des usagers.

Cette première étude a permis de dégager trois options possibles pour la gestion du service public de l’eau potable par la Communauté d’agglomération Est Ensemble :

- soit une réintégration au SEDIF,
- soit une association avec Eau de Paris,
- soit le choix d’un autre fournisseur d’eau que le SEDIF pour l’approvisionnement en eau, combinée à la création d’une régie communautaire d’Est Ensemble pour la distribution de l’eau.

Sur ce fondement, la Communauté d’agglomération Est Ensemble a adopté le 30 novembre 2010 deux délibérations importantes, demandant :

- d’une part l’adhésion au SEDIF,
- et d’autre part la mise en œuvre d’une nouvelle étude plus détaillée, relative aux conditions de création d’une régie publique de l’eau potable, le cas échéant avec la ville de Paris.

La faisabilité de la mise en œuvre des options alternatives à une adhésion durable de la Communauté d’agglomération Est Ensemble au SEDIF devrait être connue au troisième trimestre 2013. Au terme de cette phase d’étude, le Conseil Communautaire se prononcera ainsi:

- soit sur le maintien d’Est Ensemble au SEDIF,
- soit sur la création d’un syndicat mixte avec la Ville de Paris comprenant tout ou partie du territoire d’Est Ensemble,
- soit sur la création d’une régie publique du service de l’eau potable d’Est Ensemble.

Compte tenu du contexte présenté précédemment, **la Communauté d’agglomération Est Ensemble et la Ville de Paris s’accordent pour mettre en œuvre toute action concourant à mener à bien les études techniques, économiques et juridiques, relatives à l’implication de la régie « Eau de Paris » dans l’approvisionnement en eau potable de tout ou partie du territoire d’ Est Ensemble et aux incidences que cette implication pourrait avoir sur la forme juridique de la régie. (Engagement n°1).** Une coopération a d’ores et déjà été engagée entre les services de la Ville et d’Est Ensemble en ce sens.

- La Communauté d’agglomération Est Ensemble est maître d’ouvrage d’une étude approfondie sur les conditions d’approvisionnement en eau par Eau de Paris, sur tout ou partie de son territoire. La Ville de Paris, déjà activement associée. S’engage à **faciliter la réalisation de cette étude, en mettant notamment à disposition de la Communauté d’agglomération Est Ensemble toutes les informations techniques et économiques nécessaires pour mener à bien les expertises préalables au choix d’approvisionnement, en particulier les volumes que la régie Eau de Paris est en mesure de fournir à la Communauté d’agglomération Est Ensemble, compte tenu de la sécurité d’alimentation en eau potable à assurer aux Parisiens ; et s’engage à lui prêter**

**assistance dans le champ de compétence de son ingénierie (action n°1).** Cette action a été engagée en 2012.

De l'étude en cause, il est attendu qu'elle permette à la Communauté d'agglomération Est Ensemble de statuer sur le choix d'un mode de gestion en considération de la sécurisation et de l'économie à attendre du dispositif d'alimentation en eau potable, sans préjuger de la possibilité d'un approvisionnement unique ou différencié pour les neuf communes d'Est Ensemble. Il est aussi attendu qu'elle permette à la Communauté d'agglomération Est Ensemble d'envisager, soit une simple fourniture d'eau par Eau de Paris sur le territoire ainsi déterminé, soit une offre de service plus complète regroupant la fourniture et la distribution par la régie Eau de Paris reconfigurée. Il est enfin attendu l'identification et l'évaluation financière, sur les ouvrages que la Ville de Paris a apportés en dotation à la régie Eau de Paris, des modifications ou créations d'équipements nécessaires à la réalisation du projet.

- **La Ville de Paris s'engage par ailleurs à analyser, si la Communauté d'agglomération Est Ensemble lui en fait la demande au vu des résultats de l'étude mentionnée ci-dessus, les modalités de création d'un syndicat mixte avec la Ville de Paris, comprenant tout ou partie du territoire d'Est Ensemble, et à en évaluer les incidences socio-économiques et techniques. (action n°2)**

<p>II- POLITIQUE DE L'HABITAT : METTRE EN ACTION DES OUTILS MÉTROPOLITAINS POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE</p>
---

L'éradication de l'habitat privé dégradé est une des conditions de la création d'une ville durable et hospitalière pour tous, et un défi majeur pour la future métropole parisienne.

Au cœur des préoccupations de de la Ville de Paris comme de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, la lutte contre l'habitat indigne a déjà fait l'objet d'Initiatives importantes ces dernières années. La Ville de Paris est engagée depuis 2002 dans une opération d'éradication de l'insalubrité sur plus de 1 000 immeubles et le Conseil général de Seine-Saint-Denis s'est engagé financièrement au côté des communes du département les plus touchées par ce sujet : en Seine-Saint-Denis, près de 18% du parc locatif privé, et près de 4% du parc occupé en propriété, est « potentiellement » indigne.

Avec une part relativement importante d'habitat ancien, la Communauté d'agglomération Est Ensemble est fortement confrontée aux problématiques de logement insalubre, au point qu'elle en a fait une des problématiques centrales de son Contrat de développement territorial. Sur le territoire communautaire, deux types d'habitat privé dégradé se distinguent, demandant des réponses spécifiques :

- au plus près de Paris, l'état très inégal du tissu faubourien, souvent composé d'immeubles de mauvaise facture, rend la présence de logements indignes fréquente ;
- dans le tissu urbain moins dense : un habitat privé dégradé moins lié au bâti qu'aux conditions d'occupation. Plus du quart des occupants du parc indigne seraient des propriétaires à bas revenus contraints à l'achat de petits logements, faute de pouvoir accéder à une offre locative de qualité, et confrontés à de lourds besoins de remise aux normes de leurs logements.

Toutes les villes d'Est Ensemble se sont engagées dans des dispositifs d'amélioration de l'habitat, qu'il s'agisse d'OPAH (OPAH-renouvellement urbain à Pantin ou OPAH – copropriétés à Romainville), d'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (notamment à Pantin), de Plans de sauvegarde de copropriétés dégradées (notamment dans le quartier de la Noue à Bagnolet). Enfin certaines villes (Romainville, Pantin) se sont engagées avec l'Etat dans le cadre de protocoles de lutte contre l'habitat indigne.

L'éradication de l'insalubrité nécessite de mettre en œuvre des compétences très spécifiques en matière d'ingénierie sociale, foncière, juridique et technique. Confier cette tâche à un opérateur disposant d'un savoir-faire reconnu et reposant sur un actionariat public fort est cohérent avec l'ampleur des enjeux de ce projet. La Ville et le Département de Paris et la Communauté d'agglomération « Plaine Commune » ont créé, en 2010, une Société Publique Locale d'Aménagement, la SOREQA : Société de requalification des quartiers anciens, dont ils étaient initialement les seuls actionnaires. Dès l'origine, la SOREQA a été pensée comme un outil à vocation métropolitaine destiné à s'ouvrir à d'autres collectivités désireuses de s'engager dans des politiques de lutte contre l'habitat insalubre. C'est pourquoi, à leur demande, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et la ville de Montreuil sont entrées au capital de la SOREQA au printemps 2012 afin d'être en mesure de lui confier des missions de requalification de l'habitat ancien dégradé dans le cadre de contrats « in house ».

Dans le cadre de son Contrat de développement territorial, Est Ensemble prolonge cet engagement en affirmant sa volonté d'innover en matière de lutte contre l'habitat indigne, et de s'affirmer comme le territoire de la fabrique d'une nouvelle urbanité. Avec son CDT, Est Ensemble souhaite ainsi viser l'objectif du logement de qualité pour tous.

Dans le cadre du présent protocole et poursuivant les actions déjà mises en œuvre, **la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engagent à coopérer activement en matière de lutte contre l'habitat indigne. Elles conviennent d'approfondir les échanges sur les différents dispositifs incitatifs et coercitifs, les méthodologies de traitement et de prévention en matière d'habitat dégradé. Une attention particulière pourra également être apportée aux échanges de savoir-faire en matière d'outils de repérage et d'observation des situations d'habitat indigne, au vu notamment d'examiner l'intérêt d'une mutualisation.** A ce titre, la Ville de Paris pourra accompagner

Est Ensemble dans le déploiement d'outils appropriés sur le territoire de l'agglomération. (**Engagement n°2**).

Instauré par la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion, le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) vise à engager les actions nécessaires à une requalification de ces quartiers, tout en favorisant la mixité sociale et en recherchant un meilleur équilibre entre l'habitat et la présence d'activités de services. Vingt-cinq projets ont été sélectionnés pour participer à la phase d'expérimentation du PNRQAD, dont le quartier des Coutures et du Bas Montreuil, quartier intercommunal sur Bagnolet et Montreuil, en limite de Paris. Le projet intercommunal proposé a pour objectifs de traiter l'habitat indigne et d'engager une régénération du quartier via d'importantes opérations de restructuration d'îlots. Une OPAH RU accompagne cette politique ambitieuse ainsi que des actions de requalification urbaine et commerciale.

Enfin, il convient de souligner que la Communauté d'agglomération Est Ensemble exerce, au titre de ses compétences obligatoires, celle relative à l'équilibre social de l'habitat et qu'elle a décidé lors du conseil communautaire du 28 juin 2011 d'élaborer un Programme Local pour l'Habitat à l'échelle du territoire communautaire.

**La Communauté d'agglomération Est Ensemble dispose d'opportunités foncières importantes, souvent liées à son passé industriel, notamment sur l'axe ex RN3-Canal de l'Ourcq, et s'engage à proposer sur son territoire une offre d'habitat diversifiée : logement social dans sa variété de produits, logement à loyer encadré, accession sociale à la propriété ou habitat participatif. La Ville de Paris, s'engage pour sa part à accompagner la Communauté d'agglomération Est Ensemble dans cette démarche, en facilitant la mutation d'emprises dont elle n'a plus l'usage pour des projets destinés à ces fins, et en partageant avec Est Ensemble expertise et retours d'expérience sur ces montages. Elle pourra le cas échéant prévoir des actions de communication communes liées à différents projets de construction. (Action n°3)**

La transition énergétique de la métropole parisienne est un défi majeur pour les années à venir, étroitement lié à la problématique la résorption de l'habitat dégradé. La ville de Paris comme les communes de Communauté d'agglomération d'Est Ensemble sont déjà engagées dans la lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi, dès 2007 le Conseil de Paris a adopté son Plan Climat Énergie, actualisé en 2012, engageant la ville dans une politique de réduction d'émission de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie. Parmi les actions du Plan Climat Energie, Paris a lancé une opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, ciblant les immeubles construits entre 1940 et 1981. La Ville de Paris finance l'intégralité de l'audit énergétique et propose une aide spécifique aux syndicats des copropriétaires pour l'isolation par l'extérieur des bâtiments. Une autre opération expérimentale, portant cette fois sur les immeubles anciens situés autour de la place de la République, a débuté en 2012. D'autres dispositifs liés à la thermique du bâtiment sont d'ores et déjà programmés dans le cadre du PLH réalisé par la Ville, notamment une OPATB dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement qui pourra donner lieu à un partenariat spécifique avec les communes riveraines, notamment en matière de communication et de sensibilisation.

A ces dispositifs expérimentaux et localisés, s'ajoute un outil applicable à tout le territoire parisien : le dispositif « Copropriétés : objectif climat », relatif aux travaux d'économie d'énergie de quelque nature qu'ils soient, isolation, chauffage, ventilation, énergies renouvelables. Ce dispositif a été mis en place par la Ville de Paris en collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Ile de France. Ce programme a pour but de faciliter l'amélioration énergétique des logements via la prise en charge partielle du coût des audits énergétiques et la mise à dispositions d'informations par l'Agence Parisienne du Climat.

Pour leur part, les communes de Bagnolet, Bondy, Montreuil et du Pré-Saint-Gervais ont adhéré à l'Agence Locale de l'Énergie – « Maîtrisez votre énergie », association loi de 1901 créée en 1999 par les communes de Montreuil et de Vincennes, avec le soutien de la Commission européenne, dans le cadre du programme SAVE II, et de l'ADEME, l'ARENE et du CLER. Cette agence a pour objet la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables à l'échelle locale. Elle participe ainsi à la réflexion et à la prise de décisions nécessaires au vu de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.

**Paris, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et les communes de l'agglomération volontaires, s'engagent à travailler ensemble à la mise en réseau de l'Agence Parisienne du Climat avec la ou les agence(s) locale(s) de l'énergie retenue(s) sur le territoire d'Est Ensemble. La mise en réseau visera notamment à la transposition de dispositifs expérimentés sur l'un ou l'autre territoire, afin d'engager la transition énergétique dans le domaine de l'habitat (Action n°4).**



**Eu égard à la dimension métropolitaine de plusieurs territoires d'Est Ensemble, et à l'opportunité d'en articuler les devenirs pour favoriser les liens et les synergies avec Paris,** la ville de Paris et la communauté d'agglomération d'Est Ensemble souhaitent travailler conjointement au développement de leurs territoires. Les deux collectivités ont ainsi identifié des projets en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique capable de traduire cette ambition.

#### 1. Aménagement de l'espace

Paris et le territoire d'Est d'Ensemble sont liés par une longue histoire commune. Paris a pour caractéristique d'être très densément construit sur un territoire que délimitent le boulevard périphérique et les boulevards des maréchaux, et également de s'être historiquement appuyé sur les territoires de sa proche couronne. Est Ensemble et Paris sont liés de fait par la présence sur le territoire de l'agglomération d'emprises foncières « supports » de services urbains, tels que le canal de l'Ourcq ou le cimetière parisien de Pantin. Ils le sont aussi par la présence de logements sociaux construits, dès les années soixante, à l'initiative de la Ville de Paris ou du Département de la Seine, et donnés à bail à leurs opérateurs sociaux, voire propriété de ceux-ci. Aujourd'hui, l'objectif partagé par Paris et Est Ensemble, et déjà bien engagé, est de permettre une large recomposition du territoire de l'agglomération.

Les travaux relatifs à la définition de l'intérêt communautaire et le futur projet de territoire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ont fait ressortir trois territoires d'entraînement pour l'espace communautaire, présentés dans le Contrat de développement territorial (CDT) d'Est Ensemble comme trois territoires de projet structurants pour le développement de l'agglomération :

- Les portes de Paris (« le faubourg »)
- Le secteur ex-RN3/Canal de l'Ourcq (« le canal »)
- Les Hauts de Montreuil et le territoire d'interface entre Bagnolet et Montreuil (« le plateau »).

**Sur ces trois territoires de projet en particulier, la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engagent à coopérer activement à la définition et à la mise en œuvre de projets d'aménagement concertés, en privilégiant un développement durable et solidaire, en prenant en considération les besoins de logements adaptés aux contextes urbains et sociaux et en répondant à une demande locale de parcours résidentiels. (Engagement n°3)**

Ainsi que précisé en préambule, la communauté d'agglomération Est Ensemble, compétente pour élaborer un Schéma de cohérence territoriale (SCOT), entend assurer un développement polycentrique de son territoire en favorisant les liaisons au sein des communes et d'une commune à l'autre ainsi qu'avec Paris. En s'appuyant sur des outils innovants à l'image de la charte urbanisme-transport relative au prolongement de la ligne 11 Est Ensemble souhaite ainsi construire une agglomération métropolitaine dense, durable et multifonctionnelle.

**Dans cette perspective, la Communauté d'agglomération Est Ensemble assistera les villes dans leurs projets d'acquisition des terrains appartenant à la Ville de Paris. Eu égard à leur implantation, ces terrains constituent le socle des projets d'aménagement des villes membres de la Communauté, notamment le long du Canal de l'Ourcq. Aussi, la Ville de Paris s'engage-t-elle à faire tous ses efforts pour en assurer la libération dans des délais conciliant la programmation de ces projets d'aménagement et la continuité des services publics parisiens (Action n°5).**

- a- Les portes de Paris (« le faubourg »)

De par leur importance ou leur symbolisme, les projets d'aménagement de l'arc Est de la couronne, doivent être considérés à trois échelles : à l'échelle de la métropole, à celle de l'arc Est chaque projet interagissant sur les autres, et à l'échelle plus locale de l'opération.

La couronne parisienne possède un statut ambigu. D'une part, elle constitue une coupure entre Paris et les communes de la proche banlieue, du Nord au Sud : Pantin, le Pré-Saint-Gervais, les Lilas, Bagnole et Montreuil, et d'autre part, elle constitue aussi un lien entre Paris et lesdites communes, en tant qu'espace de contact entre Paris et la banlieue, lien que renforce l'attractivité induite par la présence de nombreux équipements existants : le parc de la Villette, la Cité de la musique et le complexe sportif Jules Ladoumègue en limite de Pantin, le jardin Serge Gainsbourg en limite des Lilas et les complexes sportifs Louis Lumière et Maryse Hilsz en limite de Bagnole et de Montreuil, ou en projet, telle la « Philharmonie ». L'objectif recherché est de parvenir, de manière concertée et partenariale, à rétablir les continuités urbaines entre Paris et les communes limitrophes, comme cela a par exemple déjà été réalisé à la Porte des Lilas.

Aujourd'hui, trois raisons principales font de la couronne parisienne un lieu de réflexion privilégié de l'aménagement urbain de la métropole parisienne. Tout d'abord, la rareté des terrains mutables ou constructibles qui pousse les aménageurs à investir des lieux jusque-là délaissés car considérés comme trop peu rentables ou trop complexes à aménager, du fait notamment des infrastructures routières (échangeur de la porte de Bagnole, boulevard périphérique). Ensuite, la nouvelle donne dans la relation avec les communes limitrophes qui a conduit Paris, depuis 2001, à imaginer des aménagements plus concertés et mieux raisonnés, à l'instar de ce qui a été fait pour l'aménagement de la porte des Lilas ou le tracé du tramway T3 en limite de Pantin, et qui sera fait pour l'aménagement de la porte de Montreuil. Enfin, la couronne parisienne concentre un grand nombre de logements sociaux, aujourd'hui souvent dégradés et parfois inadaptés aux besoins actuels, dont la transformation ou la rénovation fournissent autant de prétextes à des projets urbains qui dépassent les limites de ces seuls ensembles. Symétriquement, le bâti côté banlieue, à Pantin comme à Bagnole ou à Montreuil, est très dégradé et des opérations de rénovation urbaine sont engagées (ORU des quatre chemins, quartiers des coutures et du Bas Montreuil).

Au territoire de contact de Paris avec sa banlieue, les problèmes sociaux et d'aménagement sont particulièrement imbriqués, ce qui a conduit à inclure nombre de sites de projet, dont Paris Nord Est, la Porte des Lilas et la Porte de Montreuil, dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) de Paris. L'objectif est, conjointement, d'améliorer le cadre de vie et l'urbanisme, de favoriser le développement économique et l'emploi, d'encourager la solidarité et de tisser des liens avec les communes voisines.

Le Contrat de développement territorial d'Est Ensemble fixe ainsi l'objectif de renforcer les liaisons entre Paris et Est Ensemble, en particulier au niveau des Portes. L'ensemble du secteur faubourg gagnera en effet à améliorer la qualité des coutures entre les deux territoires.

**Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble s'entendent pour estimer que la requalification qualitative des espaces publics en limites territoriales, notamment au Pré-Saint-Gervais (en particulier le secteur de l'hôpital Robert Debré), aux Lilas et à Bagnole, là où elle n'est pas inscrite dans un périmètre opérationnel approuvé, créé ou projeté, est une priorité. Pour en faciliter la mise en œuvre, la Ville de Paris s'engage à faire, en concertation avec la Communauté d'Agglomération Est Ensemble et les communes, tous ses efforts pour permettre les remembrements fonciers utiles à une gestion urbaine de proximité garante d'une nouvelle qualité de vie (action n°6).**

**Les projets visant à cette requalification devront répondre à plusieurs enjeux : la préservation de la biodiversité en référence à la trame verte et bleue régionale et en privilégiant les connexions entre les grands parcs et espaces verts, les circulations douces en maillant les pistes cyclables existantes ou projetées et la continuité des cheminements, aujourd'hui entravée par le boulevard périphérique là où il est en élévation ou en tranchée non couverte (action n°7).**

A l'égard de l'existant, un effort particulier sera porté d'une part, sur l'entretien et la sécurité des passages souterrains piétons et d'autre part, sur la gestion de la signalétique directionnelle et des mobiliers. Pour ce faire, il sera étudié la possibilité d'élaborer des conventions de superposition de gestion tripartites impliquant la Ville de Paris, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et la commune concernée, pour préciser les interventions de chacun pour l'entretien et l'exploitation des espaces publics, dans la recherche d'une optimisation de la mobilisation des moyens humains et matériels existants. Cette possibilité sera

expérimentée conjointement avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune, Aubervilliers et Pantin pour le secteur de la Porte de la Villette, dans l'attente de la mise en œuvre des projets de requalification de l'axe « ancienne Route Nationale 2 - place Auguste Baron - avenue de la porte de la Villette ».

Les espaces publics en limite territoriale, voiries comme espaces verts, sont plus que d'autres le siège d'incivilités, notamment exprimées sous forme d'atteintes à la propreté tels que dépôts sauvages de déchets et gravats, affichages illicites et tags, toutes atteintes qui si elles ne sont pas rapidement corrigées contribuent à encourager les incivilités et à créer un sentiment d'abandon social, de relégation et d'insécurité. **Afin de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants, la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble, sur chaque point identifié comme tel, s'engagent à se concerter afin de rechercher des solutions à court et moyen terme, dans le respect des compétences de chacun Cette réflexion trouvera notamment à se décliner dans la volonté de la Ville de Paris de mutualiser ses déchetteries communales situées à sa périphérie, après en avoir augmenté la capacité, pour promouvoir une nouvelle pratique responsable et citoyenne de gérer ses rebuts. (Action n°8).**

Dans ce même esprit d'aménagement durable de la métropole, la Ville de Paris a engagé en 2009, avec le concours de l'APUR, une vaste réflexion sur l'avenir de son réseau d'eau brute (eau non potable) et sur les usages possibles de cette eau, notamment face au changement climatique. Parallèlement, Eau de Paris et les services de la Ville de Paris ont étudié l'optimisation des moyens de production et de distribution de ce réseau.

Ces études ont montré que l'abandon du réseau présenterait des inconvénients environnementaux, sanitaires et financiers majeurs : il faudrait remplacer l'eau non potable par de l'eau potable pour nettoyer tous les trottoirs, remplir les lacs des Bois de Boulogne et de Vincennes, arroser tous les jardins et nettoyer les égouts. Enfin, le coût de la suppression serait de cinq à sept fois plus important que celui de son maintien, notamment parce qu'il faudrait installer de nouvelles conduites d'eau potable et démanteler les canalisations d'eau non potable. C'est pourquoi le Conseil de Paris a voté à l'unanimité le maintien du réseau et l'optimisation de son fonctionnement en mars 2012.

Suite à cette décision, la Ville explore, avec l'appui de l'APUR, plusieurs pistes de travail afin de définir un modèle de gestion économe, global et soutenable pour le réseau d'eau brute. Dans ce cadre la possibilité pourrait être donnée aux communes riveraines qui le souhaitent, de se connecter à ce réseau, pour autant que cela soit techniquement possible, pour des usages qui ne nécessitent pas une eau autant traitée que l'eau potable : par exemple pour le nettoyage des espaces publics, l'arrosage des espaces verts, la lutte contre les îlots de chaleur, etc.

**La Ville de Paris s'engage à étudier avec les communes riveraines de l'agglomération qui le souhaitent les conditions de raccordement et d'approvisionnement à partir du réseau d'eau brute parisien. (Action n°9)**

#### b- L'axe Ex RN3 – Canal de l'Ourcq

L'axe ex RN3 – canal de l'Ourcq constitue une armature urbaine en devenir du territoire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Sur cet axe, les projets sont multiples et certains sont déjà en phase opérationnelle - ZAC des grands moulins (la réhabilitation des grands moulins achevée en 2009 est emblématique du renouveau de cet axe) et du port à Pantin, ZAC de l'Horloge à Romainville, ZAC Ecocité à Bobigny -, tandis que d'autres ont été récemment créées - ZAC des rives de l'Ourcq à Bondy et ZAC de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec.

Les villes de la Communauté d'agglomération Est Ensemble que le canal « irrigue », Romainville, Bobigny, Noisy le Sec, rejointes dans un second temps par Pantin, se sont constituées en GIP dès 2009, ledit GIP ayant obtenu une aide européenne du programme « in Europe » pour soutenir le développement économique de ce territoire stratégique à l'échelle métropolitaine. Ce GIP a notamment pour objectifs de renforcer les capacités d'accueil pour des filières d'excellence : écoparcs, Biocitech..., de maintenir un tissu d'activités le long du canal tout en assurant une bonne cohabitation avec la ville.

Par ailleurs, le département de Seine-Saint-Denis a initié une démarche intitulée « L'Ourcq en mouvement », qui vise à mettre en valeur et à affirmer la vocation métropolitaine de son territoire central entourant l'axe canal de l'Ourcq / ex-RN3. La démarche a été construite en partenariat avec les quatorze

communes concernées, ainsi qu'avec le département de Seine-et-Marne, Est Ensemble et Terres de France, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris. La Ville de Paris adhère à cette initiative afin de contribuer à la mise en cohérence des projets émergents sur ce territoire et à les fédérer dans une vision partagée.

Enfin, consciente du potentiel de développement que cet axe structurant métropolitain représente pour les collectivités locales, la Ville de Paris, propriétaire et gestionnaire de cette voie d'eau, a engagé, depuis plusieurs années, un travail partenarial autour du canal de l'Ourcq. Elle a par ailleurs participé, comme les communes et les intercommunalités traversées par le canal, à l'élaboration du Schéma Directeur des Implantations Portuaires et de Loisirs du canal de l'Ourcq, initié par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, qui a été approuvé en 2010. Ce schéma directeur permet de sanctuariser certaines emprises du domaine public fluvial et de poser les bases d'une politique ambitieuse pour le développement du canal de l'Ourcq, que ce soit pour le fret fluvial ou pour la pratique des loisirs. Plusieurs ports seront notamment aménagés :

- à Pantin : avec le maintien des fonctions de fret (liées aux activités des centrales à béton existante) et de port public, avec l'opportunité d'installations nautiques de loisirs et de plaisance ;
- à Bobigny, pour la logistique urbaine et notamment en lien avec les activités du SYCTOM ;
- à Bondy pour le fret : production de matériaux de construction (déchargement de pondéreux pour les deux centrales à béton existantes déconstruites / reconstruites) ;
- à Noisy le Sec (port public et port ICAL).

Paris a également adopté en 2012, le « Guide à l'usage des collectivités sur les prélèvements et les rejets d'eau dans les canaux », et réalisé une étude sur la biodiversité des canaux, associant les communes et les départements riverains du canal de l'Ourcq, qui a conduit à l'élaboration d'un « Guide de gestion, de suivi et d'aménagement des canaux de Paris ».

**Pour mettre en cohérence les différentes démarches engagées et aller plus loin dans le processus de coopération, la Ville de Paris et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble s'engagent, à élaborer ensemble, en relation avec le Conseil Général de Seine-Saint-Denis et les communes traversées par le canal de l'Ourcq à grand gabarit, une charte du paysage et de l'aménagement du canal de l'Ourcq. Avec l'assistance de l'Apur, il s'agit, en s'appuyant sur les travaux déjà menés par chacune des collectivités, de définir une stratégie commune d'aménagement et de gestion du canal de l'Ourcq pour lui assurer qualité et cohérence paysagères. (Action n°10)**

Interceptant l'axe ex RN3 – canal de l'Ourcq à la Folie, à Bobigny, en limite de Noisy-le-Sec et Romainville, le faisceau ferroviaire Paris Est se déploie, sur une largeur variable, mais toujours importante, de la porte de l'Ourcq à Pantin jusqu'à Bondy, et constitue une coupure difficilement franchissable, notamment à Pantin et Noisy-le-Sec, isolant du cœur de ville les quartiers des quatre chemins et du petit Noisy. Ce faisceau, déjà remanié pour l'arrivée du TGV Est Européen avec la création du technicentre de Pantin, va encore l'être par l'arrivée de la tangentielle Nord à Noisy-le-Sec avec un point d'arrêt à la gare de la Folie et le prolongement d'EOLE à l'ouest, amenant à remiser des rames sur Noisy-le-Sec. Pour autant, il apparaît que nombre de délaissés ferroviaires sont mutables, aux abords de la porte de la Villette, à Paris, à Pantin, ainsi qu'à Bobigny et Noisy-le-Sec. Il convient, comme cela a été le cas pour le faisceau Paris Nord à Paris, Saint-Denis et Aubervilliers, que soit élaboré un projet d'aménagement coordonné sur l'ensemble des friches ferroviaires dont les opérateurs RFF et SNCF entendent se défaire.

**La Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble entendent se concerter pour négocier au mieux avec les opérateurs ferroviaires la mutation des friches du faisceau Paris Est, tout particulièrement entre la future gare Rosa PARKS à Paris 19<sup>ème</sup> et la gare de Pantin, en vue de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, un projet d'aménagement à vocation intercommunale et de dimension métropolitaine permettant notamment aux enjeux de la logistique urbaine d'être pris en compte. (Action n°11)**

**Par ailleurs, le secteur canal de l'Ourcq / ex-RN3 accueille aujourd'hui un garage à bennes de la Ville de Paris situé à Romainville. Compte tenu de son insertion sur un territoire en évolution, les communes s'engagent à mener le travail nécessaire à la recherche d'un accord respectueux des contraintes de chacun : assurer la continuité du service public et faciliter les projets d'aménagement portés par la communauté d'agglomération d'Est Ensemble et la commune de Romainville. (Action n°12)**

Enfin, le secteur canal de l'Ourcq / ex-RN3 comporte la particularité de disposer d'une offre culturelle et artistique de première importance, appuyée sur une série d'équipements de dimension nationale pour certains en cours de construction : Halles de la Villette, Cité de la musique, Philharmonie de Paris sur le territoire de Paris, Centre national de la danse, Maison de la Culture de Seine-Saint-Denis, Centre national des arts de la rue, Auditorium de Bondy, sur le territoire d'Est Ensemble. A cet égard, le Contrat de développement territorial (CDT) d'Est Ensemble a instauré l'objectif de structurer la dynamique culturelle autour du canal de l'Ourcq, « depuis la Philharmonie de Paris jusqu'à l'auditorium de Bondy ».

**La Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble conviennent donc de travailler de concert au renforcement de ces liens culturels et artistiques tout le long du canal, en lien avec les autorités de tutelle des différents équipements concernés et au-delà, avec par exemple, dans le domaine des musiques actuelles, Le Triton aux Lilas, Les instants chavirés à Montreuil ou la Dynamo à Pantin. (Action n°13)**

#### c- Les Hauts de Montreuil

Un autre projet en devenir « Les Hauts de Montreuil » accompagne la transformation des quartiers situés sur le plateau de Montreuil liée à l'arrivée du tramway T1 et du métro ligne 11. Une approche cohérente, à l'échelle des 200 hectares du périmètre de réflexion, permet de développer des réponses aux besoins existants (équipements, espaces publics) et de trouver un équilibre entre habitat, activités et services pour une amélioration concrète du cadre de vie. Il porte des exigences environnementales fortes. Le projet est pensé en lien avec les quartiers existants et dans le cadre du territoire plus large d'Est Ensemble.

Ce projet se déroule en plusieurs étapes : les premières opérations prennent place sur les friches des réservoirs du Syndicat des eaux d'Île-de-France (ZAC Boissière - Acacia), puis autour du quartier Saint-Antoine - Murs-à-Pêches, lieu de développement d'un projet « agricole » (culture des terres en ville et valorisation du patrimoine horticole). Les quartiers Tram ouest et Théophile Sueur - Ruffins évolueront dans un deuxième temps, en parallèle avec la déconstruction de l'autoroute A186, réutilisée pour servir d'assiette foncière au tramway et à la création d'un boulevard urbain.

**Pour le projet d'aménagement des Hauts de Montreuil, la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble conviennent d'échanger sur les impacts à attendre de l'arrivée du T1, tant en matière environnementale, qu'en terme de requalification des quartiers desservis et de dynamique économique. En particulier, si la Communauté d'agglomération Est Ensemble en exprime le besoin, la Ville de Paris lui prêtera assistance dans le champ de compétence de son ingénierie pour les aménagements d'espace public. (Action n°14)**

## 2. Développement économique

**La Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble accueillent sur leurs territoires des filières économiques similaires, susceptibles de générer des synergies. Ces enjeux communs conduisent Est Ensemble et Paris à coopérer activement pour le développement économique à travers le soutien aux filières des biotechnologies, des métiers de la création graphique, numérique et visuelle, et des métiers d'art, et pour l'accompagnement des entreprises dans leurs parcours immobiliers (Engagement n° 4).**

#### a- Filière des biotechnologies et parcours immobilier des entreprises

BIOCITECH, parc technologique dédié aux sciences de la vie, accueille à Romainville des entreprises de biotechnologie, biopharmacie et chimie fine à qui elle met à disposition des locaux sécurisés de haut niveau technologique. Classé ICPE, BIOCITECH offre plus de 28 000 m<sup>2</sup> de bureaux et de laboratoires et, avec d'autres structures franciliennes, est un élément du réseau MEDICEN Paris Région, le pôle de compétitivité mondial de l'Île-de-France pour la santé et les nouvelles thérapies.

Pour sa part, l'incubateur d'entreprises installé à Bondy, sur le site de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de création plus récente, sera en mesure, à terme, d'accueillir une quinzaine d'entreprises et sera exploité en synergie avec BIOCITECH. La sélection des entreprises se fera sur quatre thématiques prioritaires : innovation en relation avec les pays du Sud, santé et biotechnologie, économie sociale et solidaire et développement durable et environnement.

Pour ce qui la concerne et afin de soutenir les entreprises innovantes, notamment au plan immobilier, Paris a choisi de s'engager bien au-delà des compétences classiques d'une commune, faisant de cet engagement une priorité de l'action municipale en facilitant la création de pépinières, d'incubateurs et d'hôtels d'entreprises.

En particulier, Paris BIOPARK, premier hôtel industriel réservé aux entreprises de biotechnologie, offre plus de 18 000 m<sup>2</sup> de laboratoires avec des plateaux privatifs, des salles techniques et des services logistiques et 13 000 m<sup>2</sup> de bureaux. Implanté près du campus de l'Université Paris VII – Denis Diderot, adossé à un immeuble de bureaux, cet établissement bénéficie d'une réelle proximité avec la communauté scientifique universitaire du pôle Paris Rive Gauche.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des entreprises innovantes comme du développement du cœur de la métropole que les parcs technologiques existants soient complémentaires, plus que concurrents, **la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble conviennent d'échanger pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises innovantes, en leur faisant mieux connaître l'offre immobilière existante sur leurs territoires, en facilitant la mise en œuvre de synergies d'une part, entre les établissements BIOCITECH et Paris BIOPARK, l'un et l'autre n'offrant pas les mêmes services, ni les mêmes potentiels d'activités, et d'autre part, en promouvant l'incubateur de projets innovants BOND INNOV auprès des porteurs de projets qui inscrivent leur développement en se tournant vers les pays du Sud et les pays émergents, notamment en matière d'écodéveloppement (Action n°15).**

b- Filière des métiers de la création graphique, numérique et visuelle

Lors des travaux de définition de l'intérêt communautaire, l'existence d'une filière de l'industrie graphique, numérique et visuelle sur le territoire d'Est Ensemble a été mise en évidence. Y sont hébergés de nombreux créateurs (graphistes, peintres, graffeurs, créateurs de jeux vidéo), des centres de formation (Isart Digital par exemple), des entreprises du secteur (Ubisoft) ainsi que des lieux d'exposition et de diffusion dans plusieurs villes (Pavillon, Galerie,, Maison des artistes).

**Le développement des métiers de la création est un enjeu partagé par la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble. L'essor rencontré par ce secteur comme la fragilité de certaines structures du secteur (start-up, TPE confrontées à des difficultés de trésorerie ou d'accès à l'international..) incitent au développement d'une action publique d'accompagnement. En conséquence, les deux structures conviennent de travailler de concert au développement de coopérations au profit de cette filière (action n°16).** A cet égard, Est Ensemble s'engage à étudier l'opportunité de se rapprocher et de promouvoir la grappe d'entreprises *Capital Games*, cluster francilien des entreprises du jeu vidéo soutenu par la ville de Paris. En outre, si ce projet venait à prendre date, Est Ensemble s'engage à associer les services de la Ville de Paris à la préparation d'un festival consacré aux jeux vidéo et aux arts numériques.

c- Filière des métiers d'art

Le territoire d'Est Ensemble accueille une filière des métiers d'art, présente sous diverses formes :

- L'artisanat d'art, en particulièrement à Pantin avec le pôle des métiers d'art et le centre ressources de la Maison Revel, Montreuil (avec la création d'une SCIC, structure d'accueil des créateurs d'art « Made in Montreuil », soutenue par la ville de Montreuil), Bagnolet, Le Pré St Gervais autour de la place Séverine... Les métiers du luxe sont particulièrement représentés, à l'image d'Hermès et Chanel à Pantin, Lancaster à Noisy-le-Sec,
- Le travail du verre, avec la présence d'un centre de formation à Pantin.

La Communauté d'agglomération reprend à son compte la politique d'accueil et de valorisation des métiers d'art portée en particulier par la ville de Pantin, labellisée en 2006 « ville et métiers d'art ». Est Ensemble anime ainsi le pôle Pantin Métiers d'art, autour du centre de ressource de la Maison Revel, lieu d'information, de formation et d'expositions dédié aux métiers d'art. Elle organise également une biennale Déco & création graphique.

A ce titre, elle assume pour l'avenir les engagements actés dans la convention de partenariat d'ores et déjà signée entre la ville de Pantin et la Ville de Paris. Celle-ci vise à la promotion des métiers d'art, de la création contemporaine et de l'innovation, et à l'accompagnement de la « jeune génération » d'artisans d'art très représentée à Paris et dans l'est parisien.

Le champ du partenariat couvre plusieurs actions :

- Le renforcement du partenariat institutionnel entre les Ateliers de Paris et le Pôle Pantin Métiers d'Art,
- La promotion des métiers d'art et de la création contemporaine et notamment de la jeune génération d'artisans d'art et de créateurs,
- L'encouragement du travail partenarial entre les deux centres de ressources, sur quatre volets : immobilier, formation et perfectionnement en entreprises, rencontres et échanges.

En outre, sous réserve de son adoption définitive, le Contrat de développement territorial d'Est Ensemble valorisera les métiers d'art et le luxe, abordés comme l'une des filières d'excellence du territoire à l'échelle de l'Ile-de-France. Est Ensemble souhaite améliorer la connaissance des acteurs du secteur culturel et artistique du territoire qui travaillent pour le secteur culturel et artistique, afin de les accompagner au mieux dans la construction de leur parcours professionnel et leur intégration dans la dynamique locale.

**Paris et Est Ensemble conviennent de promouvoir conjointement les métiers d'art, la création contemporaine et l'innovation, non seulement en s'appuyant sur la convention existante, mais également en développant autant que faire se peut des coopérations concernant l'ensemble du territoire communautaire (action n°17).**

<p>IV – POLITIQUE EN FAVEUR DU COMMERCE DE PROXIMITÉ : METTRE EN PLACE UN OUTIL MÉTROPOLITAIN POUR ASSURER LA PRÉSENCE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT ET DES ENTREPRISES CRÉATIVES DANS LE TISSU URBAIN</p>
--

Assurer dans chaque quartier, une offre diversifiée de commerces de proximité et maintenir la présence d'artisans et de créateurs de mode, design et métiers d'art, dans la ville sont des enjeux majeurs pour l'attractivité et la qualité de vie de la métropole, et des objectifs partagés par Paris et la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, sur lesquels les deux collectivités entendent coopérer activement.

Or, plusieurs facteurs compromettent l'existence d'une telle offre diversifiée de proximité. D'une part, la présence excessive d'une mono-activité a pu exercer une pression intenable sur un tissu commercial préexistant. D'autre part, notamment dans des secteurs d'habitat dégradé, les locaux commerciaux ne trouvent plus preneurs, entraînant un appauvrissement en cascade de l'offre de commerces. Par ailleurs, dans les quartiers neufs ou rénovés, les promoteurs privés arbitrent préférentiellement pour des locaux d'activités ou des bureaux en rez-de-chaussée, plus faciles à commercialiser.

Depuis 2004, la Ville de Paris, confrontée à la même problématique sur certains quartiers d'habitat ancien, a spécialisé l'une de ses Sociétés d'Economie Mixte, la SEMAEST, pour y apporter une réponse au plus près des territoires.

Elle lui a confié la mise en œuvre de la politique « Vital' Quartier », qui vise très directement à lutter contre l'excès de présence des mono-activités et contre l'excès de vacances commerciales, et à promouvoir les commerces de proximité. Cette mission a pris la forme d'une concession d'aménagement, qui permet à la SEMAEST d'acquérir la maîtrise foncière de locaux avec des moyens financiers adaptés. La SEMAEST achète des locaux, à l'amiable ou par voie de préemption, les rénove, les remet aux normes, y installe des commerçants de proximité, puis les gère et les accompagne dans leur développement, avant de revendre ces locaux, en priorité aux locataires installés, une fois les quartiers transformés et ces locataires stabilisés. Dans ce cadre, la SEMAEST a fait à ce jour l'acquisition d'environ 160 locaux, représentant 15 000 mètres carrés.

Par ailleurs, la Ville de Paris a confié à la SEMAEST le rôle de gestionnaire unique de commerces de proximité dans deux opérations d'aménagement, à Château-Rouge dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et dans la ZAC Claude Bernard – Quai de la Charente dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement. Ces deux sites représentent un total de 10 000 mètres carrés de locaux commerciaux et d'activités. La SEMAEST devient, dans ce cadre, emphytéote des nouveaux rez-de-chaussée commerciaux et responsable de la commercialisation et de la gestion de ces locaux, assurant ainsi une cohérence dans l'action et dans la durée.

Sur le territoire communautaire, le maintien et le renforcement de la présence des commerces de proximité et des activités artisanales et créatives sont identifiés comme constituant des enjeux forts d'animation des territoires et de mixité. En effet, plusieurs évolutions tendanciennes menacent la diversité fonctionnelle du tissu urbain. D'une part, la hausse des prix du foncier et l'essor constant des grandes surfaces commerciales tendent à évincer les activités artisanales et les commerces de proximité. D'autre part, dans certains quartiers, les commerces se spécialisent de telle manière que la mono-activité devient la règle.

Face à cette situation, l'intervention des autorités locales est aujourd'hui difficile. En effet, les villes ne disposent pas toujours d'une ingénierie ni de moyens financiers suffisants pour intervenir efficacement, tant dans la phase d'étude que dans la phase de mise en œuvre. D'autre part, les outils réglementaires à leur disposition sont peu nombreux et délicats à manier, à l'image du droit de préemption commercial.

Au regard des compétences de la Communauté d'agglomération Est Ensemble approuvées le 13 décembre 2011, les communes restent maîtres du droit de préemption, de l'octroi des droits de voirie, de la relation avec les commerces et de l'animation commerciale. Pour sa part, la Communauté d'agglomération Est Ensemble peut intervenir en propre sur les commerces intégrées aux ZAC déclarées d'intérêt communautaire, et a la charge d'établir un Document d'Aménagement Commercial (DAC), intégré au SCOT. Par ailleurs, elle peut intervenir en relais des efforts menés par les villes pour renforcer la présence du commerce de proximité, en particulier à travers la prospection d'enseignes ou de commerces souhaitant s'implanter sur le territoire.



**Dans le cadre du présent protocole, la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engagent à coopérer activement en faveur du maintien et du développement des commerces de proximité et des activités artisanales et de création (engagement n°5).**

La Ville de Paris prendra toute disposition utile pour faciliter une intervention de la SEMAEST là où la Communauté d'agglomération Est Ensemble, ou les communes qui la composent, la trouverait pertinente.

Compte tenu de ce que les villes d'Est Ensemble restent largement compétentes en matière de relation aux commerces de proximité, la Communauté d'agglomération prendra toute disposition utile pour leur proposer de travailler en lien avec la SEMAEST, sur les projets commerciaux, artisanaux et de créateurs qu'elles mettraient en œuvre.

**Est Ensemble et la Ville de Paris mettront tout en œuvre pour encourager la collaboration de la SEMAEST et des communes d'Est Ensemble qui le souhaiteraient. Dans cette perspective, la SEMAEST serait susceptible de candidater pour la réalisation d'études et la formulation de recommandations, comme elle le fait dans Paris, puis pour la mise en œuvre de toute politique en faveur du commerce de proximité ou en faveur des activités artisanales et créatives, selon des modalités appropriées et définies au cas par cas, en fonction des besoins.** Pour ce faire, le présent protocole fixe pour objectif qu'un accord-cadre entre la SEMAEST, Paris et la Communauté d'agglomération Est Ensemble soit établi. Celui-ci définira dans ses grandes lignes les modalités d'un partenariat accessible tant à la Communauté d'agglomération qu'à ses villes-membres **(Action n° 18).**

Dans ce contexte, **la Ville de Paris prendra toutes dispositions pour faciliter l'entrée au capital de la SEMAEST de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et/ou des communes adhérentes de la Communauté d'agglomération Est Ensemble intéressées par une telle ouverture (Action n° 19).**

Dans le cadre de ce protocole de coopération, **il sera également mis en œuvre entre la Ville de Paris, la Communauté d'agglomération Est Ensemble et celles des communes adhérentes qui le souhaiteraient, des échanges suivis et des retours d'expérience notamment en matière d'observation de l'évolution des tissus commerciaux et de l'efficacité des outils, variés, ayant pu être mis en place afin de favoriser le développement des commerces de proximité. A cette fin, la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération conviennent de travailler en collaboration pour l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial du territoire d'Est Ensemble. La SEMAEST sera sollicitée en tant que de besoin. (Action n° 20).**

## MISE EN ŒUVRE DE LA COOPERATION

Pour assurer l'accompagnement pendant deux ans du présent protocole, seront mis en place des outils de pilotage et de suivi partenarial, à savoir :

- Un comité de pilotage stratégique co-présidé par M. le Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble et par M. le Maire de Paris, ou leurs représentants respectifs. Il se réunira annuellement et, une première fois dans les six mois qui suivent la signature de la présente convention. Lors de cette première réunion, il appartiendra au comité de pilotage de valider les objectifs à atteindre, action par action, les indicateurs à mettre en place pour assurer de l'avancement des actions et un cadre de tableau de bord.
- Un comité technique restreint, formé des représentants des deux administrations. Ce comité est chargé du suivi général et de l'animation de l'ensemble de la démarche. Il constitue et coordonne les groupes de travail thématiques jugés utiles à la mise en œuvre opérationnelle des actions définies dans le protocole. Il a en charge de préparer les travaux du comité de pilotage. Son secrétariat sera assuré conjointement, pour Paris, par la Délégation Générale à Paris Métropole et aux Coopérations interterritoriales, et, pour Est Ensemble, par la Direction Générale des services. Le comité technique se réunira en tant que de besoin et au moins une fois par an.

Compte tenu du rôle d'expert que joue l'APUR, auprès de la Ville de Paris pour éclairer ses politiques, et également auprès du Syndicat Mixte Paris Métropole pour l'accompagner dans les grands débats métropolitains. Il apparaît opportun que, dans le respect des règles de la commande publique, l'APUR puisse être associé, chaque fois que son expertise le justifie, à la mise en œuvre des actions du protocole, en particulier celles qui revêtent une dimension métropolitaine.

Par la suite, il sera fait une évaluation annuelle de l'exécution de l'ensemble du présent protocole, sur la base de laquelle il reviendra au comité de pilotage stratégique de prendre toute initiative pour corriger les écarts relevés entre les réalisations et les objectifs à atteindre. Cette évaluation permettra aux collectivités de faire évoluer si elles le souhaitent ce partenariat pour l'ouvrir à de nouvelles actions de coopération. Elles pourront notamment décider s'il y a lieu de modifier par voie d'avenant la convention de partenariat initiale.

Les deux collectivités ne se limiteront pas, à long terme à ces quelques thèmes de travail, et pourront à l'avenir les faire évoluer ou les compléter.